



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

NOTI3

NOTIFICATION DE REJET D'OFFRE¹

Le formulaire NOTI3 est un modèle de lettre qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice pour notifier au candidat non retenu, le rejet de sa candidature ou de son offre et l'attribution du marché public ou en cas d'abandon de la procédure.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MAIRIE D'AUSSAC VADALLE
Vadalle
16 560 Aussac Vadalle
05 45 20 61 60
mairie@aussac-vadalle.fr

B - Objet de la notification

■ Objet de la consultation :

RD 15 AMENAGEMENT DU BOURG DE VADALLE

■ La présente notification correspond : (Cocher la case correspondante.)

- ☐ à l'ensemble du marché public (en cas de non allotissement).
☒ au lot n°1 de la procédure de passation du marché public : **Voirie, équipements et Signalisation**

C - Identification du candidat ou du soumissionnaire

COLAS FRANCE - Etablissement 16440 Rouillet-saint-estèphe

D - Notification de rejet de la candidature ou de l'offre

J'ai le regret de vous faire connaître que, dans le cadre de la consultation rappelée ci-dessus :

- ☐ votre candidature n'a pas été retenue. ☒ votre offre n'a pas été retenue.

pour les motifs suivants : votre offre a été classée en 4^{ème} position en obtenant 88,24 points

E - Identification de l'attributaire

¹

Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ Désignation de l'attributaire :

Le marché public est attribué à :

EUROVIA POITOU CHARENTES 16710 Saint-Yrieix-sur-Charente

pour les motifs suivants : Entreprise classée première en obtenant 93,75 points.

F - Délais et voies de recours

■ Le délai de suspension de la signature du marché public est de 0 jours, à compter de la date d'envoi de la présente notification.

■ Référé précontractuel :

Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un référé précontractuel contre la présente procédure de passation, devant le président du tribunal administratif, avant la signature du marché public ou de l'accord-cadre.

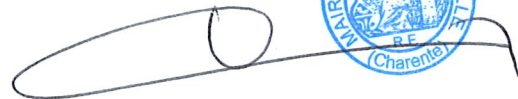
■ Recours pour excès de pouvoir en cas de déclaration d'infructuosité de la procédure :

Dans l'hypothèse d'une déclaration d'infructuosité de la procédure, le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours pour excès de pouvoir contre cette décision, devant le tribunal administratif. Le juge doit être saisi dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent courrier.

G - Signature du pouvoir adjudicateur

A Vadalle , le mercredi 8 décembre 2021

Signature



Gérard LIOT
Maire d'Aussac-Vadalle